



Commune de
MONTAGNE



BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 36



OCTOBRE
ROSE

2021

Seinplement,
OSEZ LE DÉPISTAGE !

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication

Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : 07.85.75.57.34

Conseil municipal du 21 septembre 2021

Absents excusés : GERBER Annie, MOULINIER Nathalie, BOSC Sandrine et CHAMBON Thomas

DÉLIBÉRATIONS



Décision modificative n° 2 : Virement de crédits

Le conseil municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
Intitulé	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	5 000,00 €		
Virement à la section d'investissement			023	5 000,00 €
Fonctionnement dépenses		5 000,00 €		5 000,00 €
Solde :				0,00 €
Mobilier			2184	5 000,00 €
Investissement dépenses				5 000,00 €
Solde :				5 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement			021	5 000,00 €
Investissement recettes				5 000,00 €
Solde :				5 000,00 €



Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (S.D.E.E.G.) : Madame le Maire explique que lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de notifier à la municipalité la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat. Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz,
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public,
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence,
- la transition énergétique et écologique : des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur,
- l'urbanisme et le foncier : l'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté,
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Sur proposition de Madame Le Maire d'approuver les statuts modifiés du Syndicat, le Conseil Municipal, DECIDE d'adopter les statuts modifiés du SDEEG.



Demande de subvention à la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame de Parsac : considérant le projet de restauration de l'église Notre Dame de Parsac, d'un montant estimatif des dépenses de 177.396,58 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Sur proposition de Madame le Maire de solliciter la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Municipal,

- DECIDE de solliciter, pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame de Parsac, la subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.



Création d'une zone agglomérée au lieu-dit « GOUJON » : Madame le Maire informe le conseil municipal d'avoir été contactée par M. MARTINEAU, responsable du Centre Routier Départemental de Libourne, pour lui présenter le projet de mise en sécurité du carrefour de Goujon par l'aménagement d'un double tourne-à-gauche, le déplacement de l'arrêt de bus qui sera équipé d'un abri et la possibilité de réaliser un passage piéton sécurisé.

Le projet a été validé techniquement par la Préfecture et le service exploitation du Département. Les travaux sont prévus à partir de mi-octobre pour être terminés avant la fin de l'année.

Pour cela, il est nécessaire de créer une zone agglomérée sur la RD 1089 sur le territoire de la commune, ce qui permettra de limiter la vitesse à 50 km/h au niveau du carrefour de Goujon. Cette zone sera matérialisée par une signalisation réglementaire d'entrée et de sortie de commune.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de cette nouvelle zone d'agglomération.

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- d'autoriser la création d'une zone agglomérée au lieu-dit « GOUJON » avec limitation de vitesse à 50 km/h au niveau du carrefour.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise en œuvre.



Fixation des tarifs de location des tables de la salle polyvalente Ausone : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs mois une demande de location de matériel et plus particulièrement de tables se fait ressentir. Elle propose de fixer un tarif de location des tables de la salle polyvalente Ausone aux particuliers, associations et professionnels qui en font la demande, en dehors des périodes de location de la salle proprement-dite.

Les tarifs suivants sont proposés, par période de location :

- Table diam. 183 cm : 10 € / jour*

- Table diam. 152 cm : 7 € / jour*

(*) en dehors des périodes de récupération et de restitution

- Caution de 130 € par table en cas de détérioration ou de non restitution

Les tables seront à récupérer et à restituer à la salle Ausone et le locataire devra assurer le transport par ses propres moyens.

Le Conseil Municipal DECIDE, à la majorité de ses membres présents et représentés,

(VOTE : 4 voix « POUR », 9 voix « CONTRE » et 4 « ABSTENSIONS »)

- de ne pas fixer de tarifs de location des tables de la salle Ausone.

- de ne pas mettre à la location du matériel affecté à la salle Ausone.

- *DELIBERATION NON ADOPTÉE* -

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Point sur les dossiers en cours :

- Réparation de la banquetteuse : Jacques RAMBEAUD a réparé la banquetteuse et a fait des essais qui sont concluants (un agent technique fera des essais sur route). Il suggère de remplacer le tracteur CASE IH 2140 par un modèle plus adapté qui permettrait de travailler avec la banquetteuse (largeur de tonte 1.60 m) et ainsi d'optimiser le temps de travail des agents municipaux.

Madame le Maire remercie Jacques pour son travail et propose qu'une réunion de la commission voirie et matériel communal se tienne avec les agents pour discuter de cette proposition.

- Maison de santé : il y a quelques jours Damien BOULOUNAUD a présenté aux adjoints un préprojet édifié par le cabinet d'architecture « ACTIONARCHI ». Il a également rencontré avec Madame le Maire la pharmacienne Madame Corinne VERDUGER et son mari pour parler de l'implantation d'une pharmacie au sein de la maison médicale. Pour l'instant, il est prévu le regroupement des deux médecins, d'une pharmacie, d'un ostéopathe, d'un chirurgien-dentiste, de kinésithérapeutes, d'un podologue, d'un gynécologue, d'infirmières et d'un psychologue. Un contact va être pris avec les architectes de Montagne pour discuter le coût de leurs honoraires.

L'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) est toujours propriétaire de la maison. Un rendez-vous a été demandé pour les rencontrer et discuter du projet.

Une commission spéciale va être créée pour suivre les travaux : il faudra des personnes disponibles et intéressées car les réunions auront lieu en journée et le suivi du chantier sera hebdomadaire. Madame le Maire émet le vœu que les travaux démarrent au début de l'été 2022.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats.



Enfance, jeunesse et vie scolaire : Marie-Noëlle DURAND-DESOUCHE indique que 4 vidéos-projecteurs interactifs (VPI) ont été installés cet été et des travaux de peinture ont été réalisés dans l'école.

Conseil des Jeunes : 2 événements marquants :

- La participation très active des jeunes lors du passage du Tour de France a permis de récolter 540 € pour acheter des livres.

- L'organisation d'une séance de cinéma : une centaine de personnes a répondu à l'invitation et la vente de popcorn a couvert les frais engagés, la Mairie ayant pris en charge la location du matériel de vidéo-projection d'un montant de 960 €.

Comme souhaité, un terrain a été aménagé à côté de l'école maternelle pour jouer au football. Cette aire sera partagée avec la pétanque.

Une autre demande est d'installer une tyrolienne à Saint-Georges : idée à étudier, mais c'est un projet très coûteux.



Solidarité et gestion de crises : Monique BURGAUD indique ne pas avoir été sollicitée durant l'été et informe de l'arrivée sur le territoire du grand Saint-Emilionnais du bus France Services qui accompagne les administrés dans toutes leurs démarches administratives (Impôts, CAF, MSA, Pôle Emploi, ...). Un numéro est d'ores et déjà ouvert pour les personnes ayant besoin d'informations sur le véhicule et/ou sur l'Action Sociale de la Communauté de Communes : le **06 73 83 12 56** (voir *planning en dernière page*)



Information, communication et festivités en association avec Culture et tourisme : Monique BURGAUD indique que l'été a été riche en festivités :

- L'étape du contre la montre du Tour de France du 17 juillet s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Aucun dégât ou dégradation n'a été constaté dans la commune. A cette occasion, les vignerons de Montagne-Saint-Emilion, ont tenu un bar à vins de l'AOC Montagne-Saint-Emilion lors du marché gourmand organisé par la municipalité. La recette ayant été reversée à l'association « Just Did It » portée par Hakaora VALLÉE, adolescent dont l'objectif est de faire le Tour de France en tandem, la veille des coureurs de la Grande Boucle. Cela afin de sensibiliser et d'informer citoyens et élus sur le diabète de type 1, moins connu que le diabète de type 2, dont il est porteur. Touchés par sa démarche et sa détermination, les vignerons ont donc décidé de lui apporter leur soutien. Cette opération a permis de récolter des fonds qui lui ont été remis le 11 Août 2021.

- Début août a eu lieu le festival des Estivales de Montagne sur 3 sites différents ce qui a nécessité beaucoup d'énergie de la part des bénévoles et du personnel communal. 568 entrées payantes ont été recensées ce qui a justifié la reconnaissance de ce festival en tant que grand événement par l'Office du Tourisme de Saint Emilion. Madame le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle leur soit donnée cette année.

Pendant le festival, deux expositions ont eu lieu : des tableaux de Stew PATRIKIAN et des sculptures de Henk SCHOEN. Ce dernier en a laissé quelques unes de ses créations, un groupe de 6 flamants roses, sur le parvis de l'église Saint-Martin jusqu'à fin novembre. Il a fait une proposition pour l'acquisition par la Mairie du groupe des grues.

Le martin pêcheur, quant à lui, va être installé au niveau de la fontaine Saint-Martin. Sa fixation est en cours d'étude.

- Le dimanche 22 août a eu lieu dans les chais du château Montaiguillon un tournoi international d'échecs à l'initiative de Mathieu TERNAULT.

Prochaines manifestations :

- Le Lady Prestige Tour. Les équipages arriveront le jeudi 23 septembre parking des érables et le départ aura lieu le lendemain à 9 heures, place des marronniers.

- La soirée des vœux en association avec la Communauté de Communes aura lieu certainement le 8 janvier, mais cette date reste à confirmer.

- La semaine Destin'Actions, organisée par la Communauté de Communes et 3 fois reportée du fait de la pandémie, aura lieu du 11 au 16 octobre 2021 sur les communes de Sainte-Terre et Saint-Etienne-de-Lisse.

- Un concert organisé par la municipalité avec Françoise Richard et son ensemble Orféo aura lieu dans les chais du château du Pas Saint-Georges, mis gracieusement à notre disposition par Pascal DELBECK.

- Organisation du marché de Noël le 11 décembre par l'association Kidécole et Aurore de la Fée Praline.

- Le 17 décembre 2021 aura lieu à Saint-Georges un concert de Noël initié par l'association « les 3 Romanes » avec Christian MOULIÉ, chanteur lyrique (ténor).



Voirie et matériel communal : Didier BOUDOT fait part de l'avancée des dossiers en cours :

- Programme voirie 2021 : le jeudi 16 septembre a eu lieu la réception des travaux de voiries en présence du maître d'œuvre de la Mairie, Wilfried CHAILLAT, de l'entreprise ABTP BIARD, représentée par Jean-François DURAND, et des adjoints Jean-Marie GOMBEAU et Didier BOUDOT.

Les travaux se sont bien déroulés dans de bonnes conditions climatiques. Deux réserves ont été émises notamment sur des problèmes de finition qui doivent être résolus rapidement.

- Réfection du réseau d'eau potable à Guitard : les travaux avancent. Cependant il est regrettable qu'ils interviennent peu de temps après la rénovation des voies de ce secteur. Une attention particulière sera apportée au moment de la remise en état de la voirie.

Lors de la réunion de chantier, il a été signalé au responsable de l'entreprise SOCAMA que les travaux de réfection de la route des Vallons n'ont toujours pas été réalisés. L'entreprise CANASOUT, sous-traitant en charge de cette réfection, va être relancée.

- Route des Chats : le 7 septembre dernier, s'est tenue une réunion sur place, en présence de Pascal MARTINEAU, responsable du Centre Routier Départemental du Libournais, de Wilfried CHAILLAT, maître d'œuvre voirie, de Madame le Maire et de ses adjoints Monique BURGAUD, Didier BOUDOT et Jean-Marie GOMBEAU pour trouver une solution pérenne concernant la dégradation des bas-côtés lorsque les véhicules se croisent. Ne trouvant pas de solution raisonnable pour les consolider durablement, il a été décidé de mettre cette route en sens unique. La circulation se fera uniquement depuis la route de Néac vers la route de Colas Nouet. Cela sera effectif dès la réception et la pose des panneaux de signalisation.

Didier BOUDOT demande aux élus que, lors de leurs déplacements sur la commune, ils notent ou fassent remonter à la mairie les routes qu'il serait bon d'intégrer au programme de réfection de la voirie pour 2022.



Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU fait part au conseil de la très belle expérience qu'a été pour lui le passage du Tour de France à Montagne, surtout en tant que référent auprès de l'A.S.O. (Amaury Sport Organisation) qui a en charge l'organisation de cet événement. Il remercie le syndicat viticole de Montagne-Saint Emilion pour le don fait à la municipalité de la fresque « street-art » peinte sur place (grand rue) pendant l'étape du contre la montre.

Il rappelle que, comme tous les ans, s'est tenue le mercredi 15 septembre dernier, la réunion des associations pour bâtir le planning de réservation des salles communales.

A la demande du Président du Tennis Club Montagne-Saint-Emilion, un rendez-vous a eu lieu en mairie de Saint-Emilion en présence d'élus de Saint-Emilion et de Montagne, le vendredi 17 septembre 2021. Leur principale demande était l'augmentation de leur subvention.

Le terrain souhaité par les enfants qui sera à partager avec le club de pétanque a été réalisé derrière la résidence « Les Moulins ».

Jacques RAMBEAUD fait part du projet de transformation du stade de football de Saint-Emilion en parking.

Madame le Maire lui répond : la mairie de Saint-Emilion n'a pas encore pris officiellement la décision de supprimer son stade et bien évidemment une concertation aura lieu entre les élus des communes concernées par l'utilisation de leur terrain de football par le Football Club Grand Saint-Emilionnais.



Bâtiments et sécurité des bâtiments : Jean-Marie GOMBEAU indique que les toilettes publiques de Saint-Georges vont bientôt être mises en service. La réfection des peintures des cabinets médicaux de Saint-Georges est en cours. Le déplacement des mâts et des bornes (vêtements et verres) a été réalisé devant la salle Ausone. La rampe d'accès et la main courante ont été déplacées de l'ancien au nouveau local de la Fraternité. Une main courante, prise en charge par l'association Les 3 Romanes, a également été installée au niveau de l'accès à l'église et au cimetière de Saint-Georges. Le lavoir de Fontmurée a fait l'objet d'une restauration puis d'une inauguration, notamment en présence des membres du Conseil des Jeunes. Enfin, la restauration de l'église Notre Dame de Parsac avance à grands pas et devrait être terminée avant la fin de l'année.



Environnement et Développement durable : Jean-Marie GOMBEAU fait état de la réunion de la commission le 13 septembre à 18h30 à laquelle seulement trois personnes étaient présentes. Cette réunion avait pour objet la préparation de la journée « ramassons nos déchets ! » organisée conjointement avec la Communauté de Communes et le SMICVAL le samedi 18 septembre. Une information quant à la tenue de cette action a été faite auprès de la population via un affichage et les réseaux sociaux. Cette journée, en raison des conditions climatiques et de la faible participation (5 personnes présentes) a dû malheureusement être annulée sur notre commune.

Madame le Maire demande aux commissions de plancher sur leur programme à venir en vue de la préparation budgétaire de 2022.

- **Révision du PLUi** : rendue nécessaire suite à des erreurs et incohérences du précédent PLUi. Une réunion publique pourrait être initiée pour tenir informés les habitants de Montagne et l'information sera également dispensée par voie de presse et réseaux sociaux officiels : « intramuros » et site de la Mairie. (voir également article ci-dessous)
- Le **Bus France Services** sera inauguré le jeudi 7 octobre à 17 heures Salle Fénélon à Belvès de Castillon en présence du Sous-Préfet, Hamel-Francis MEKACHERA. Un flyer « projet de services à la population » a été édité par la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais et sera prochainement diffusé.
- Monsieur Georges BRIFFAUT a été nommé **Conciliateur de Justice** et tiendra des permanences 2 jeudis par mois aux Artigues de Lussac (voir présentation page suivante).

VIE QUOTIDIENNE



Urbanisme



La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais s'est engagée dans la **révision du document d'urbanisme qu'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** par la délibération 30/2021 du 1er juillet 2021 (*document consultable à la mairie et sur le site internet*).

Objectifs de cette révision :

- Mieux répartir la "constructibilité" sur le territoire sans en changer l'enveloppe globale
- Repenser ou modifier les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)
- Réfléchir à de possibles changements de destination à usage d'habitation "vertueux"
- Remettre l'habitant au cœur du territoire dans le cadre d'une politique d'habitat réfléchie
- Prendre en compte une pratique "environnementale" en lien avec une réflexion sur l'apaisement des conflits d'usage
- Repenser l'offre de santé et mieux la répartir sur le territoire

La mairie, qui centralisera toutes les demandes des Montagnaises et Montagnais jusqu'au 31 décembre 2021, vous invite à les lui faire parvenir dès aujourd'hui :

- soit par courrier à l'adresse du 29 grand rue
- soit par courriel à l'adresse contact@mairie-montagne.com



Octobre
Rose

Cette année encore, la municipalité s'associe à cette campagne nationale qui a pour but d'éclairer les femmes et de les inviter à se faire dépister.

Aujourd'hui le cancer du sein concerne 1 femme sur 8 ! Plus un cancer du sein est détecté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Grâce au dépistage précoce, la moitié des cancers du sein sont décelés alors qu'ils mesurent moins de 2 cm !

Ce niveau de détection permet d'atteindre de très hauts taux de guérison tout en réduisant considérablement l'agressivité des traitements appliqués.

Le dépistage du cancer du sein repose sur une mammographie, un examen clinique des seins, éventuellement, d'autres examens peuvent être nécessaires (par exemple une échographie, une radiographie complémentaire).

Tous les deux ans, une invitation est envoyée aux femmes de 50 à 74 ans pour effectuer une mammographie prise en charge à 100%.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Tous les ressortissants de la communauté de communes du **Grand Saint-Émilionnais** ont à leur disposition un conciliateur de justice.



Ancien maire de la commune de Néac et ancien Vice-Président de la CdC en charge de l'aménagement du territoire, **Georges Briffaut** tient des permanences sur la commune des **Artigues de Lussac** deux jeudis par mois de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les rendez-vous sont à prendre via **georges.briffaut@conciliateurdejustice.fr** ou au **06 81 03 31 92**

Auxiliaire de justice bénévole, le rôle du conciliateur de justice est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.



Planning Itinérance Octobre 2021



	Lundi 4 octobre	Mardi 5 octobre	Mercredi 6 octobre	Jeudi 7 octobre	Vendredi 8 octobre	
De 9h00 à 12h00	SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE Place de la Mairie, D123	SAINT EMILION Parking Guadet	TAYAC Parking de la Halle	LUSSAC Place de la Mairie	NEAC Parking de la Mairie 6, avenue de la Mairie	
De 13h30 à 16h30						
	Lundi 11 octobre	Mardi 12 octobre	Mercredi 13 octobre	Jeudi 14 octobre	Vendredi 15 octobre	Samedi 16 octobre
	FESTIVAL DESTIN' ACTIONS programme disponible sur http://www.grand-saint-emilionnais.fr/					
				PORTES OUVERTES Bus France Services		PORTES OUVERTES Bus France Services
De 9h00 à 12h00	LES ARTIGUES DE LUSSAC Place de l'église		SAINT SULPICE DE FALEYRENS Parking du foyer	SAINTE TERRE Espace Brondeau	SAINT PEY D'ARMENS Parking de la Mairie	De 10h00 à 14h00 Destin'actions - Festival de la santé et du bien être SAINT ETIENNE DE LISSE Parking salle polyvalente
De 13h30 à 16h30		SAINT HIPPOLYTE Parking de la Mairie 7 Grand Sable			VIGNONET Parking de la salle polyvalente	
	Lundi 18 octobre	Mardi 19 octobre	Mercredi 20 octobre	Jeudi 21 octobre	Vendredi 22 octobre	
De 9h00 à 12h00	BELVES DE CASTILLON Place de l'église	SAINT ETIENNE DE LISSE Parking salle polyvalente	FRANCS Parking de l'école/Foyer communal	MONTAGNE Parking des Marronniers, Grand Rue	SAINT CIBARD Place de la Mairie, D21	
De 13h30 à 16h30					PETIT PALAIS ET CORNEMPS Parking de la Mairie	
	Lundi 25 octobre	Mardi 26 octobre	Mercredi 27 octobre	Jeudi 28 octobre	Vendredi 29 octobre	
De 9h00 à 12h00	SAINT GENES DE CASTILON Devant la salle polyvalente	GARDEGAN ET TOURTIRAC Parking de la Mairie	PUISSEGUIN Place de l'église	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES Place Charles de Gaulle	SAINT LAURENT DES COMBES Devant la salle Goudichaud	
De 13h30 à 16h30						

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS
2 LIEU-DIT DARTHUS - 33 330 VIGNONET
05 57 55 21 60 - 06 73 83 12 56

avec le soutien de la



**Le bus sera donc présent à Montagne
le jeudi 21 octobre de 9h à 12h sur le parking des Marronniers**